

DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE CENTRE DE VACANCES ARECHES (H/F) De Janvier à septembre 2021

Cadre d'emploi : animateurs (Cat B- filière animation)
Direction : Éducation et de l'enfance
Service : Loisirs éducatifs
Rattachement hiérarchique : N+1 : Responsable du centre de vacances
N+2 : Coordinateur des séjours avec hébergement
Lieu de travail : Centre de vacances, 32 impasse César – 73 270 BEAUFORT (Savoie)
Ce descriptif de poste est évolutif. La liste des tâches est susceptible d'évoluer pour tenir compte des nécessités du service public.

MISSION DE LA DIRECTION	<p>La Direction de l'éducation et de l'enfance regroupe les secteurs de la petite enfance, des affaires scolaires, des loisirs éducatifs, des accueils de loisirs et des temps périscolaires, du projet de réussite éducative et la Caisse des Ecoles de la Ville d'Orly.</p> <p>Cette direction met en œuvre toutes les actions municipales liées à la scolarité en collaboration avec les 10 groupes scolaires de la commune accueillant environ 3 150 élèves.</p>
MISSION DU SERVICE	<p>Le service des Loisirs éducatifs regroupe les ludothèques, la Maison de l'Enfance et le Centre de vacances municipal et la coordination des séjours avec hébergement. Cette dernière, organise, coordonne et contrôle les séjours extérieurs (classe de découverte, séjours courts ou de vacances) gérés en régie ou via des marchés publics, en direction des familles et des mineurs de la Ville d'Orly.</p> <p>Le centre de vacances de la ville d'Orly à Arêches accueille des enfants dès 6 ans et des adultes de janvier à août pour des classes de neiges, des classes vertes et des séjours avec hébergement l'hiver, au printemps et l'été ainsi que des groupes extérieurs.</p>
FINALITE DU POSTE	<p>Concourir à la mise en œuvre et à l'encadrement des séjours de vacances dans le cadre défini dans le projet éducatif de la ville d'Orly.</p> <p>Sous l'autorité du responsable du centre de vacances, le directeur pédagogique assure les missions pédagogiques : les temps de préparation, les convoyages, l'organisation de l'équipe, l'encadrement, le suivi, la formation, les bilans et les évaluations... Le rôle du directeur est d'élaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique avec l'appui de l'ensemble de l'équipe. Il participe à la mise en place des activités, encadre et coordonne l'équipe d'animation en étroite collaboration avec sa hiérarchie. Il rencontre des actions et alerte de façon adaptée.</p> <p>Il assure l'intérim du responsable du centre lors de ses congés hebdomadaires et lorsque celui-ci effectue un déplacement professionnel hors de la structure.</p> <p>Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis. Il concourt à leur épanouissement. Il assure la bonne gestion matérielle et logistique.</p>
ACTIVITÉS PRINCIPALES ET SPÉCIFIQUES	<p>Sous l'autorité du responsable du centre de vacances, les missions de directeur pédagogique sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre au quotidien les orientations éducatives de la ville (projet éducatif, projet de fonctionnement, guide des séjours, règlement intérieur)• Participer au recrutement• Élaborer le projet pédagogique du séjour et le faire vivre puis l'évaluer.• Assurer en concertation avec le responsable du centre de vacances le bon fonctionnement des actions suivantes :<ul style="list-style-type: none">○ Organisation en amont des activités, de la vie quotidienne,○ Accueil des adultes et des enfants sur le centre,○ Encadrement de l'équipe d'animation (entretien, évaluation, réunion)○ Participer à l'animation des temps forts.• Assurer la communication avec les familles (au départ et au retour, gestion des appels et tenue du blog)• Veiller au bon déroulement des activités programmées, au contrôle et à l'application de la réglementation.• Rendre compte :<ul style="list-style-type: none">○ Quotidiennement au responsable du centre de vacances,

Ville d'ORLY
CAMPAGNE INTERNE EXTERNE DE RECRUTEMENT
recrutement@mairie-orly.fr

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Auprès du chef de service des loisirs éducatifs des actions par des points téléphoniques, des comptes rendus écrits, des bilans qualitatifs et quantitatifs à la fin du séjour, évaluation de l'équipe. <p>Il porte une attention particulière à la qualité de vie de tous, il garantit une attitude bienveillante de tous envers tous. Il veille particulièrement au respect du protocole relatif au contexte sanitaire.</p> <p>Par son expertise et son analyse, il est force de proposition, en recherche de solution et autonome. Il contrôle la mise œuvre des actions et le respect du cadre réglementaire.</p> <p>Il a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un rôle de formateur dans les différents champs d'intervention de l'équipe. Il adapte à son approche aux différents profils. - Une attitude exemplaire sous tous les aspects : langage, attitude, comportement, organisation favorables au bon déroulement des séjours. - Un rôle facilitateur au sein de l'équipe, il encourage la transmission des connaissances consistant à faire acquérir des savoir-faire, des savoir-être des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique. - La charge de l'organisation de l'évaluation consistant à aider l'animateur à mesurer l'écart entre les attendus et les résultats. Il valorise les actions, encourage les initiatives. - une mission de régulation des éventuelles tensions, conflits, malentendus.
<p>COMPÉTENCES/ QUALITÉS REQUISES</p>	<p><u>1/ Savoirs / connaissances théorique : des bases pour agir</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser l'expression orale et écrite, - Maîtrise de la réglementation (ERP, ACM, HACCP, protocole COVID), - Connaissance des techniques de management, - Connaissance du développement de l'enfant et du jeune. <p><u>2/ Savoir-faire/savoirs techniques : méthode, ordre et rigueur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de parole en public et technique de communication - Méthodologie de projets, - Techniques d'animation active, - Elaborer, faire vivre le projet pédagogique - Maîtriser les outils informatiques et multimédias - Suivi budgétaire - Rédiger des écrits professionnels administratifs, circonstanciés - Gestion des conflits (enfants, familles, équipes) et résolution de problème <p><u>3/ Savoir-être /qualités relationnelles : fédérer</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aptitude à la vie en communauté, - A l'écoute des enfants et du personnel, - Esprit d'équipe, - Sens des responsabilités, esprit d'initiative - Dynamique, créatif et force de proposition, - Disponible et adaptable, - Gestion du stress et des impacts émotionnels - Intransigeant sur le respect des règles de sécurité et d'hygiène
<p>FORMATIONS ET EXPÉRIENCES REQUISES</p>	<p><i>Diplôme(s) requis</i> : BAFD, BPJEPS LTP, BEATEP ou équivalence <i>Qualifications spécifiques</i> : PSC1, manipulation des extincteurs Permis B indispensable <i>Niveau d'expérience apprécié</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Avoir une expérience dans la gestion d'équipement de type accueil collectif de mineurs avec hébergement et des compétences pédagogiques ● Connaissance du milieu montagnard et goût pour les activités diversifiées
<p>LIAISONS ET RELATIONS FONCTIONNELLES</p>	<p><i>Relations internes à la collectivité</i> : Direction de l'Éducation et de l'Enfance <i>Relations externes à la collectivité</i> : Institutions, familles, prestataires</p>
<p>CONDITIONS D'EXERCICE</p>	<p>Participation aux réunions d'information Convoyage obligatoire - arrivée la veille du départ selon conditions Forte amplitude horaire en présence d'enfant Sollicitation la nuit</p>

Ville d'ORLY
CAMPAGNE INTERNE EXTERNE DE RECRUTEMENT
recrutement@mairie-orly.fr

	Réunion d'équipe en soirée selon nécessité Repas collectif pris en charge et lavage du linge sur place Hébergement sur le centre de vacances au sein de groupe accueilli Repos hebdomadaire (2 jours sur 7 par roulement)
RÉMUNÉRATION	Statutaire / Inclus au contrat : <ul style="list-style-type: none">• Repas et hébergement pris en charge• Prise en charge des frais de déplacement sur conditions• Convoyage Orly-Arèches aller/retour• Indemnités nuits de garde en remplacement des animateurs• Indemnités de travail le dimanche et jours fériés sur présentation du planning